



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paysagistes

Question écrite n° 36833

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des artisans paysagistes quant aux dispositions de la loi d'orientation agricole relatives à la pluriactivité. En effet, ces entreprises du secteur non agricole sont régulièrement concurrencées par des exploitants agricoles qui bénéficient pour leur activité principale d'un certain nombre d'aides publiques. Ainsi, la multifonctionnalité de l'agriculture génère de nouveaux rapports entre agriculteurs et artisans, qui sont des rapports de concurrence susceptibles d'être inégalitaires. Il lui demande en conséquence de bien vouloir se pencher sur ce problème et de lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin de répondre aux inquiétudes des artisans paysagistes.

Texte de la réponse

L'absence de modification de la définition de l'activité agricole dans la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 répond aux inquiétudes des artisans paysagistes quant aux dispositions de la loi d'orientation agricole relative à la multifonctionnalité de l'agriculture. La législation demeure donc celle issue de la loi du 30 décembre 1988. Par ailleurs, l'article 141 de la loi d'orientation agricole prévoit que le Gouvernement présentera au Parlement avant le 1er avril 2000 un rapport comportant notamment une comparaison entre les charges sociales et fiscales des différentes professions en milieu rural. Ce texte servira de base à des propositions de mesures visant à améliorer la législation en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36833

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6230

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 842